

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 84	12 mai 2017	22 mai 2017
Quorum 64		
Votants 78		
Suffrages exprimés : 78		

### Séance du 31 mai 2017

N°170531-45

L’an deux mil dix-sept, le 31 mai à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

#### Etaient présents :

MM Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Rémy BELLANGER, Dominique BELTRAME, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, BOULARD Didier, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Annie DUMENIL, ETIENNE Philippe, Thierry FABAREZ, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Jérôme LHEUREUX, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

#### Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Philippe DUFOUR représenté par M. Bernard LEVASSEUR  
M. Alain LETARD représenté par Mme Valérie MORSSALINE

#### Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Jean-François ALIGNY a donné pouvoir à Mme Valérie MORSSALINE  
M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE  
Mme Christine CHANGEUX a donné pouvoir à M. René VIMONT  
Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Alain POILVE  
M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à Mme Christine GROUT-LIMARE  
Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux) a donné pouvoir à M. Joël SALLE  
M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à M. Laurent GODEFROY  
M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE  
M. François-Pierre LECLUSE a donné pouvoir à Mme Annie DUMENIL  
Mme Agnès LEDUC a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET  
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à M. Pascal LARGILLET  
M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET  
M. Olivier TASSEL a donné pouvoir à M. Gérard COLIN  
M. Jean-Pierre THEVENOT a donné pouvoir à M. Pascal VANIER

#### Absents :

- MM Jean-Louis CHAUVENSY, Enrick DEBRABANDERE, Hervé MOUQUET et Mmes Brigitte HATTON Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yvon PESQUET a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

#### **Objet :**

**DECHETS - Avenant 2 au lot n°1 et avenant 1 aux lots n°2, 4, 5, 7 & 9 du marché 2013-028 – Mise à disposition de moyens de collecte, prise en charge, transport et traitement des matériaux/Produits collectés en déchetteries communautaires**

**N°45**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2017 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre avec l'adhésion des communes de Criquetot-le-Mauconduit et Vinnemerville à compter du 1er juin 2017,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2017 portant modification des compétences de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'arrêté préfectoral 76-2016-11-25-004 en date du 25 novembre 2016 portant création de la communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu la délibération n°170105-16 du 05 janvier 2017 portant sur les délégations des compétences au Président en matière de Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°130605-50 séance du 05 juin 2013, autorisant Monsieur le Président à lancer et signer le marché à bons de commande de prestations de services relatif à la mise à disposition de moyens de collecte, prise en charge, transport et traitement des matériaux/Produits collectés en déchetteries communautaires décomposé en dix lots pour la déchetterie de la Vallée à Cany-Barville et pour la déchetterie du Littoral à Saint Valery-en-Caux,

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an du 01/01/2014 au 31/12/2014 avec possibilité d'être expressément reconduit 3 fois pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2017.

Vu l'élargissement du territoire communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'accès aux déchetteries de la Vallée et du Littoral est autorisé à l'ensemble des administrés du nouveau territoire.

L'objet de ces différents avenants est d'augmenter le montant maximum annuel des lots n°1, 2, 4, 5, 7 & 9 (voir tableau ci-dessous) du présent marché, en vue de pallier à la hausse des quantités à commander, notamment une augmentation exponentielle des volumes de déchets déblais et gravats transportés en déchetteries communautaires suite à la fusion et l'extension de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Les nouveaux montants maximum annuels se décomposent de la manière suivante :

Lots	Déchetteries	Désignation	Montant en Euros		
			Maximum annuel du marché initial	Montant de l'avenant	Nouveau montant Maximum annuel du marché
1	Vallée	Mise à disposition de 3 bennes de 30 m <sup>3</sup> , prise en charge, transport et traitement des encombrants	150 000 €	13 000 €	163 000 €
	Littoral	Mise à disposition de 3 bennes de 30 m <sup>3</sup> et 1 benne de 15 m <sup>3</sup> , prise en charge, transport et traitement des encombrants	110 000 €	13 000 €	123 000€
2	Vallée	Mise à disposition de 2 bennes de 15 m <sup>3</sup> , prise en charge, transport et valorisation des déblais et gravats	20 000 €	2 000 €	22 000 €
	Littoral	Mise à disposition de 2 bennes de 15 m <sup>3</sup> , prise en charge, transport et valorisation des déblais et gravats	15 000 €	1 500 €	16 500 €

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Par délégation du Président,

Le Vice-Président

Bo

Jérôme LHEUREUX



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 43 - Séance du 31.05.17 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture 08/06/17  
Date de publication : 08/06/17 Le Président,

G. COLIN

Jérôme LHEUREUX



Pour le Président  
empêché,  
Le Vice-Président

Accusé de réception en préfecture  
076-247600380-20170531-170531-45-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2017  
Date de réception préfecture : 08/06/2017

		et gravats			
4	Vallée	Mise à disposition d'1 benne de 30 m <sup>3</sup> , prise en charge, transport et traitement des déchets de placoplâtre	15 000 €	1 500 €	16 500 €
	Littoral	Mise à disposition d'1 benne de 30 m <sup>3</sup> , prise en charge, transport et traitement des déchets de placoplâtre	15 000 €	1 500 €	16 500 €
5	Vallée	Mise à disposition d'1 benne de 30 m <sup>3</sup> couverte et à toit coulissant, prise en charge, transport et valorisation des cartons	10 000 €	1 000 €	11 000 €
	Littoral	Mise à disposition d'1 benne de 30 m <sup>3</sup> couverte et à toit coulissant, prise en charge, transport et valorisation des cartons	9 000 €	900 €	9 900 €
7	Vallée	Mise à disposition de 3 bennes de 30 m <sup>3</sup> , prise en charge et transport des déchets végétaux	20 000 €	2 000 €	22 000 €
	Littoral	Mise à disposition de 4 bennes de 30 m <sup>3</sup> , prise en charge et transport des déchets végétaux	60 000 €	6 000 €	66 000 €
9	Vallée	Mise à disposition de moyens de collecte spécifiques, prise en charge, transport et traitement de déchets dangereux divers	28 000 €	3 000 €	31 000 €
	Littoral	Mise à disposition de moyens de collecte spécifiques, prise en charge, transport et traitement de déchets dangereux divers	28 000 €	2 600 €	30 600 €

Le bureau élargi, en sa séance du 18 mai 2017, a émis un avis favorable.

La commission d'appel d'offres, en séance du 2 mai 2017 a émis un avis favorable.

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte l'avenant 2 au lot n°1 et les avenants 1 aux lots n°2, 4, 5, 7 et 9 au marché 2013-028 – Mise à disposition de moyens de collecte, prise en charge, transport et traitement des matériaux/Produits collectés en déchetteries communautaires,**
- **autorise le Président à signer les avenants et toutes les pièces relatives à ces avenants.**